



COMMUNIQUE

DSA : l'Europe entre les mains des géants du numérique

Nous, acteurs de toutes les industries culturelles et créatives en France, ne pouvons assister en silence à la remise en cause des acquis obtenus depuis 20 ans en matière de protection de nos droits sur Internet en pleine Présidence française de l'Union européenne.

Le *Digital Services Act* ambitionne de renforcer la responsabilité et le devoir de diligence de tous les services numériques ; c'est-à-dire de réguler les contenus en ligne et de protéger les citoyens contre les contenus illicites.

Les intentions sont là. Et pour l'instant, les actes disent le contraire.

Quand le Parlement européen et le Conseil votent pour assouplir la responsabilité d'acteurs numériques majeurs et affaiblir les capacités de recours des ayants droit devant leurs contenus piratés, comment le comprendre ? La France, fer de lance dans

la protection de nos œuvres et de nos contenus face aux géants du net, doit saisir, avec les autres Etats membres, cette occasion de mettre fin au « *far west* numérique ».

Les enjeux sont trop importants pour avancer à marche forcée au motif de régulation transverse ou de calendrier contraint. La législation sur les services numériques doit rester d'intérêt général, sans affaiblir la mise en œuvre du droit d'auteur, seul garant de la liberté d'expression et de la diversité culturelle.

C'est pourquoi nous demandons solennellement à notre Gouvernement, à nos élus, à nos représentants au sein des instances européennes, de créer les conditions d'un sursaut lors du trilogue afin de remettre de la cohérence entre l'esprit et la lettre du DSA, et notamment : mieux lutter contre les offres et contenus illicites y compris au-delà des seules places de marché, et éviter l'affaiblissement voire la remise en cause des acquis européens et nationaux en matière de respect des droits de propriété intellectuelle. Telle doit être l'ambition de la Présidence française de l'Union Européenne.

Nos secteurs ont déjà une longue histoire sur Internet : elle doit rester une force au bénéfice de tous.

Les 61 organisations signataires :

ACID	Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion
ADAGP	Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques
ADAMI	Société Civile pour l'Administration des Droits des Artistes et Musiciens Interprètes
AGrAF	Auteurs Groupés de l'Animation Française
AnimFrance	Syndicat de la production audiovisuelle et cinématographique indépendante d'animation
API	Association des Producteurs Indépendants
ARP	Société Civile des Auteurs, Réalisateur et Producteurs
BLIC	Bureau de Liaison des Industries Cinématographiques
BLOC	Bureau de Liaison des Organisations du Cinéma
CEMF	Chambre syndicale des Éditeurs de Musique de France
CFC	Centre Français d'exploitation du droit de Copie
CISA	Coordination Inter-Syndicale de l'Audiovisuel
CSDEM	Chambre Syndicale de L'Édition Musicale
DIRE	Distributeurs Indépendants Réunis Européens
DVP	Société des Droits Voisins de la Presse
EIFEIL	Fédération des éditeurs indépendants en France
EUROCINEMA	Association de Producteurs, de Cinéma et de Télévision
F3C-CFDT	Fédération Conseil, Communication, Culture - CFDT
FASAP-FO	Fédération des Arts, du Spectacle, de l'Audiovisuel et de la Presse – FO
FNCF	Fédération Nationale des Cinémas Français
FNEF	Fédération Nationale des Éditeurs de Films
FNPS	Fédération Nationale de la Presse d'information Spécialisée
FNSAC-CGT	Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle - CGT
GFS	La Guilde Française des Scénaristes
GNCR	Groupement National des Cinémas de Recherche
PROCIREP	Société des Producteurs de Cinéma et de Télévision
SACD	Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques
SACEM	Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique
SATEV	Syndicat des Agences de Presse Audiovisuelles
SCA	Scénaristes de Cinéma Associés
SCAM	Société Civile des Auteurs Multimédia
SCPP	Société Civile des Producteurs Phonographiques
SDI	Syndicat des Distributeurs Indépendants
SDLC	Syndicat des Distributeurs de Loisirs Culturels
SEAM	Société des Éditeurs et Auteurs de Musique
SEDPA	Syndicat des Distributeurs de Programmes Audiovisuel
SFAAL	Syndicat Français des Agents Artistiques et Littéraires
SFA-CGT	Syndicat français des artistes-interprètes
SGDL	Société des Gens de Lettres
SLF	Syndicat de la Librairie Française
SMA	Syndicat des Musiques Actuelles
SNAC	Syndicat National des Auteurs et des Compositeurs
SNAM-CGT	Union Nationale des Syndicats d'Artistes Musiciens de France
SNE	Syndicat national de l'Édition
SNEP	Syndicat National de l'Édition Phonographique
SOFIA	Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit
SPCS	Syndicat de la Presse Culturelle et Scientifique
SPECT	Syndicat des Producteurs et Créateurs de Programmes Audiovisuels
SPI	Syndicat des Producteurs Indépendants
SPIAC-CGT	Syndicat des Professionnels des Industries de l'Audiovisuel et du Cinéma
SPPF	Société Civile des Producteurs de Phonogrammes en France
SRF	Société des réalisateurs de films
SudAnim	Association des Professionnels de l'Animation en région Sud
U2R	Union des réalisatrices et des réalisateurs
UCMF	Union des Compositeurs de Musiques de Films
ULM	Union des Librairies Musicales
UNAC	Union Nationale des Auteurs et Compositeurs
UNIFAB	Union des Fabricants
UPC	Union des Producteurs de Cinéma
UPFI	Union des Producteurs Phonographiques français Indépendants
USPA	Union Syndicale de la Production Audiovisuelle